



Commission économique pour l'Europe

Comité exécutif

**Centre des Nations Unies pour la facilitation
du commerce et les transactions électroniques****Vingt-huitième session**

Genève, 10 et 11 (matin) octobre 2022

Point 2 de l'ordre du jour provisoire

Questions découlant des travaux menés depuis la vingt-septième session**Rapport du Conseiller régional de la Commission
économique pour l'Europe****Document soumis par le secrétariat***Résumé*

Le présent document est le rapport du Conseiller régional pour le commerce de la Commission économique pour l'Europe (CEE). Le Conseiller régional participe aux activités de renforcement des capacités nationales et à la mise en application de projets de coopération technique. Ses activités facilitent le partage d'expériences et de bonnes pratiques entre les membres de la CEE. Le présent document rend compte des activités qu'il a menées depuis la vingt-septième session.

Publié sous la cote ECE/TRADE/C/CEFACT/2022/4, il est soumis par le secrétariat à la vingt-huitième session de la Plénière pour information.



I. Introduction

1. Les activités du Conseiller régional sont fondées sur le mandat de la Division du commerce et de la coopération économique de la Commission économique pour l'Europe (CEE), qui comprend celui du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU), lequel consiste à établir des normes relatives à la facilitation du commerce et aux transactions électroniques. Le Conseiller régional aide les 17 pays du programme de la région de la CEE à renforcer leurs capacités commerciales en mettant en œuvre les normes et les recommandations du CEFACT-ONU en matière de facilitation du commerce. Plus généralement, ses travaux visent à améliorer la coopération et l'intégration dans la région de la CEE et à soutenir la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

2. En 2021-2022, le Conseiller régional a soutenu les pays dans trois domaines d'intervention liés au CEFACT-ONU :

- **Application de l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)** : six pays en transition économique ont reçu une assistance dans des domaines où la CEE et le CEFACT-ONU ont un avantage comparatif. Entre autres résultats, cela a permis d'améliorer les notifications des pays à l'OMC et, plus largement, de contribuer à la réalisation de la cible 17.10 des ODD¹ ;
- **Soutien aux pays participant au programme spécial des Nations unies pour les économies d'Asie centrale (SPECA)²** : il s'agissait plus précisément de soutenir la mise en œuvre de l'Initiative d'Achgbat sur la réduction des obstacles au commerce et au transport en utilisant les instruments juridiques, normes, règles et recommandations de l'ONU tout en améliorant la connectivité dans la région du SPECA³ ; d'appuyer la stratégie de facilitation des échanges du SPECA⁴ ; de promouvoir les principes du commerce durable du SPECA⁵, et de limiter les effets négatifs des obstacles non tarifaires au commerce en période de pandémie ;
- **Application des normes sémantiques et des modèles de données de référence du CEFACT-ONU** : ces activités visaient à limiter les effets de la pandémie de COVID-19 sur la connectivité, le commerce et le transport. Treize pays en transition économique ont reçu une aide et un certain nombre de projets pilotes de mise en application ont été entrepris.

3. Par ces travaux, le Conseiller régional a continué à animer des projets et des activités visant à aider les pays à mettre en œuvre les recommandations et normes de la CEE et du CEFACT-ONU susmentionnées, relatives à la facilitation du commerce.

4. Les activités menées par le Conseiller régional au cours des dernières années ont contribué à plusieurs réalisations majeures survenues en 2021-2022 :

- **Soutien à l'adhésion à l'OMC** : les activités d'appui au Turkménistan menées depuis 2016 ont aidé le pays à lancer son processus d'adhésion à l'OMC en novembre 2021 ; les activités de soutien à l'Ouzbékistan ont aidé le pays à évaluer son état de préparation à la mise en application de l'AFE, à établir un point d'information sur la facilitation des échanges et à commencer à rédiger une stratégie/feuille de route

¹ Cible 17.10 : Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement.

² Voir www.unece.org/speca. Les pays du SPECA sont l'Afghanistan, l'Azerbaïdjan, le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan.

³ Voir https://unece.org/fileadmin/DAM/SPECA/documents/gc/session14/IV._AHGABAT_INITIATIVE_English.pdf.

⁴ Voir https://unece.org/fileadmin/DAM/SPECA/documents/gc/session14/SPECA_Trade_Facilitation_Strategy_English.pdf.

⁵ Voir https://unece.org/fileadmin/DAM/SPECA/documents/gc/session14/Principles_of_Sustainable_Trade__Trade__English.pdf.

nationale pour la facilitation des échanges (étapes vers la réalisation de la cible 17.10 des ODD) ;

- **Amélioration du taux de mise en application des mesures énoncées dans l'AFE et des notifications des pays du SPECA au secrétariat de l'OMC** : le Kazakhstan, par exemple, a notifié à l'OMC une amélioration de la mise en application de l'AFE en 2021 ; il a fait passer quatre mesures, pour lesquelles il avait collaboré avec le Conseiller régional (points d'information, utilisation de normes internationales, guichet unique et coopération douanière), de la catégorie C à la catégorie B. En juillet 2021, le Tadjikistan a informé l'OMC du lancement de son nouveau portail commercial et des progrès réalisés dans l'application de quatre mesures, dont le guichet unique, pour lesquelles il avait reçu de l'aide de la CEE⁶ ;
- Des organisations sectorielles, des associations professionnelles, des États membres et d'autres parties prenantes **ont approuvé le nouveau paquet de normes pour la dématérialisation des échanges de données et de documents dans le transport multimodal**. Ce paquet a été aligné sur les normes sémantiques du CEFACT-ONU et sur le modèle de données de référence pour le transport multimodal (MMT RDM).

II. Aider les pays en transition économique à faciliter les échanges et à mettre en application l'AFE

5. Quatre activités de formation organisées par le Conseiller régional, seul ou en coopération avec la Deutsche Gesellschaft für internationale Zusammenarbeit (Agence allemande de coopération internationale, GIZ), le Centre du commerce international (ITC) et d'autres partenaires, ont renforcé la capacité de plus de 400 experts des pays participant au SPECA (Afghanistan, Azerbaïdjan, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan) à mettre en œuvre la facilitation des échanges :

- Une activité de formation pour la coopération régionale des organismes nationaux de facilitation des échanges, organisée par la GIZ en collaboration avec la CEE, a eu lieu au printemps 2021. Elle a servi à encourager les comités nationaux de facilitation du commerce (CNFC) des pays du SPECA à coopérer davantage ;
- Deux activités de formation en ligne pour les pays du SPECA, organisées par la CEE en 2021, ont contribué à la réalisation de deux produits clés en 2021-2022 : la rédaction d'un guide sur la manière d'établir un point d'information pour la facilitation des échanges et la mise en place d'un système simple d'échange d'informations sur les procédures commerciales et douanières entre les pays du SPECA ;
- Le groupe de travail du SPECA sur le commerce s'est concentré sur plusieurs mesures de facilitation des échanges qui doivent être menées à bien dans le cadre de l'AFE⁷. Le groupe de travail examinera l'application de la feuille de route actuelle pour

⁶ Voir la base de données de l'OMC sur la facilitation des échanges (<https://tfadatabase.org/members>) pour les données sur les dernières notifications des pays (à la fin de la page de chaque pays). Elle montre la dynamique de la mise en application dans les pays des mesures énoncées dans l'AFE. Outre le Kazakhstan, les services consultatifs de la CEE ont aidé l'Ukraine, ainsi que l'Azerbaïdjan, le Bélarus et l'Ouzbékistan (trois pays candidats à l'adhésion à l'OMC) à évaluer leur état de préparation et à planifier la mise en application des mesures de l'AFE. Les 17 pays du programme ont reçu une aide pour la mise en application des mesures de l'AFE pour lesquelles la CEE dispose d'un avantage compétitif (notamment les articles 23.2, 10.1, 10.3 et 10.4). Au 31 mars 2022, le Kirghizistan avait notifié l'OMC de la mise en application de plusieurs mesures, dont certaines pour lesquelles il avait reçu de l'aide de la CEE.

⁷ Des informations actualisées sur l'application de la stratégie de facilitation du commerce du SPECA, ainsi que la feuille de route pour sa mise en œuvre, sont publiées sur la page Web du groupe de travail du SPECA sur le commerce (<https://unece.org/speca-working-group-trade>) et sur celle du projet sur la connectivité financé par le Compte de l'ONU pour le développement (<https://unttc.org/stream/europe-and-central-asia-region>). La feuille de route elle-même est disponible à l'adresse https://unece.org/fileadmin/DAM/SPECA/documents/gc/session14/Roadmap_for_Implementation_of_the_SPECA_TF_Strategy_English.pdf (consultée le 6 juin 2022).

l'exécution de la stratégie de facilitation des échanges du SPECA et adoptera une nouvelle version de cette feuille de route pour sa réunion de 2023 ou 2024.

6. Trois documents de travail du groupe de travail du SPECA sur le commerce ont été rédigés ou mis à jour et publiés en 2021, ce qui a élargi la base de connaissances sur la capacité d'harmoniser les procédures de passage des frontières dans la sous-région, sur la mise en application des principes du SPECA pour le commerce durable et sur les mesures à prendre pour dématérialiser les données et les documents relatifs au commerce et au transport. Les pays du SPECA et leurs organismes publics poursuivent actuellement l'examen de ces documents dans le but de suivre leurs recommandations et de réviser les documents pour la prochaine réunion du groupe de travail :

- Le document de travail sur l'harmonisation des procédures de passage des frontières dans les pays du SPECA⁸ a été mis à jour avec une nouvelle série de recommandations. Il restera un document de travail essentiel pour le groupe ;
- Le document de travail sur les interactions entre la facilitation du commerce, la gestion de l'eau et la sécurité alimentaire dans la sous-région du SPECA⁹ a été achevé au cours de la période concernée et continuera d'être mis à jour dans le cadre du nouveau projet de la CEE sur le commerce durable dans la sous-région ;
- Le document de travail intitulé « Promoting Sustainable Trade and Circular Economy in SPECA Countries: State of play and way forward »¹⁰ (« Promouvoir le commerce durable et l'économie circulaire dans les pays du SPECA : état des lieux et perspectives ») est la première ébauche d'un autre document de travail qui évalue l'état de préparation des pays du SPECA (sauf l'Afghanistan) à la mise en application des principes du commerce durable établis par le SPECA.

A. Soutien à l'Ouzbékistan pour son adhésion à l'OMC

7. En 2021, faisant suite à une demande du Gouvernement ouzbek, le Conseiller régional a soutenu l'achèvement de l'auto-évaluation de l'état de préparation de l'Ouzbékistan à la mise en application de l'AFE. Le rapport d'évaluation a été achevé et présenté au Gouvernement ouzbek, et il devrait contribuer à l'adhésion de l'Ouzbékistan à l'OMC et à la réalisation de la cible 17.10 des ODD. Sur la base des recommandations issues de cette évaluation, plusieurs activités ont été menées pour aider l'Ouzbékistan dans ses efforts de facilitation des échanges. Deux experts ont commencé à rédiger, avec l'aide du Conseiller régional, une stratégie nationale de facilitation du commerce (feuille de route). Les travaux préparatoires au lancement d'un point d'information national sur la facilitation des échanges (art. 1.3 de l'AFE) ont été achevés. Des études étaient en cours d'élaboration en 2021-2022 sur : a) les obstacles procéduraux et réglementaires au commerce ; b) l'état de préparation de l'Ouzbékistan à l'application des normes de l'ONU pour la dématérialisation des échanges de données et de documents dans le transport multimodal.

B. Soutien au Turkménistan pour son adhésion à l'OMC

8. Suite au début des négociations pour l'adhésion du Turkménistan à l'OMC, le 25 mars 2022, la CEE a organisé, en coopération avec le secrétariat de l'OMC, un séminaire d'information sur le processus d'adhésion à l'OMC pour le Gouvernement turkmène. Le Vice-Ministre des affaires étrangères du Turkménistan a présidé ce séminaire en ligne, auquel ont participé la commission interorganisations sur l'adhésion à l'OMC et des vice-ministres

⁸ Disponible à l'adresse <https://unece.org/speca/documents/2021/11/working-documents/border-crossing-harmonization-analytical-background>.

⁹ Disponible à l'adresse <https://unece.org/speca/documents/2021/11/working-documents/trade-water-food-circular-economy-analytical-background>.

¹⁰ Disponible à l'adresse <https://unece.org/speca/documents/2021/11/working-documents/draft-promoting-sustainable-trade-and-circular-economy>.

de tous les domaines concernés. Il a été décidé de procéder à une évaluation de l'aptitude du Turkménistan à mettre en application les mesures énoncées dans l'AFE.

III. Partage de données numériques pour le commerce et le transport à l'ère de la COVID-19

9. Le Conseiller régional a continué à soutenir la réaction rapide de l'ONU aux problèmes posés par la pandémie de COVID-19, notamment en gérant un volet du projet du Compte pour le développement intitulé « Transports et connectivité du commerce à l'ère des pandémies : les solutions des Nations Unies pour des services de transport et des échanges commerciaux sans contact, fluides et collaboratifs ». L'ensemble des normes élaborées dans le cadre du projet et les rapports du projet de mise en application pilote sont publiés dans les sections pertinentes du site Web du projet¹¹. Les éléments gérés par le Conseiller régional ont donné lieu aux évolutions suivantes en 2021 :

- L'ensemble des normes pour la dématérialisation de l'échange de données et de documents sur le transport multimodal ont été achevées, et plusieurs projets pilotes sur leur mise en application ont été menés à bien, notamment à l'aide de jumeaux numériques¹² ;
- La FIATA (International Federation of Freight Forwarders Associations) a testé et préparé pour la mise en service la version dématérialisée de son formulaire de connaissance pour le transport multimodal, en utilisant les normes du CEFACT-ONU et le modèle de données de référence pour le transport multimodal (MMT RDM). L'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), l'Organisation pour la coopération des chemins de fer (OSJD) et d'autres entités ont coopéré avec la CEE sur l'application de ces normes. Au moins cinq projets pilotes de mise en application ont progressé en 2021. La coopération s'est approfondie sur ces questions avec la Commission européenne (DG TAXUD et DG MOVE) ;
- Dans le cadre de ce projet, les activités suivantes ont eu lieu (ou se poursuivent) :
 - Les experts ont élaboré de nouvelles normes pour les principaux documents accompagnant les marchandises : lettres de voiture, connaissements et certains documents supplémentaires dans les cinq principaux modes de transport (transport routier, ferroviaire, fluvial, maritime et aérien). Les derniers ajouts en 2021-2022 étaient des normes d'interopérabilité pour trois documents de fret aérien : lettre de transport aérien, déclaration de marchandises dangereuses et déclaration de sûreté de l'envoi ;
 - La mise en application à titre pilote a commencé pour plusieurs projets, notamment sur le commerce de bitume et de viande entre l'Azerbaïdjan et l'Ukraine ; l'application de la Convention FAL de l'OMI¹³ grâce à l'utilisation des normes du CEFACT-ONU, en Ukraine ; l'exportation de bois du Bélarus vers l'Europe centrale ; la conversion de données entre les normes EDIFACT-ONU (IFTMIN) en Eurasie et XML et d'autres technologies basées sur l'Internet en Europe occidentale ; et d'autres projets pilotes, notamment basés sur le concept de jumeau numérique ;
 - Le travail a commencé sur l'établissement d'une matrice de données dans les déclarations de marchandises dangereuses des cinq principaux modes de transport.

¹¹ Pour plus d'informations, voir le site Web du projet du Compte de l'ONU pour le développement sur le commerce et le transport dans le contexte de la COVID-19 : <https://unttc.org/stream/electronic-trade-and-transport-documents-and-data>.

¹² Ibid.

¹³ Convention de l'Organisation maritime internationale visant à faciliter le trafic maritime international.

- Des activités ont été entreprises sur le partage des données et l’alignement sur le modèle de données de référence pour le transport multimodal (MMT RDM) :
 - Au onzième séminaire d’Odessa sur la facilitation du commerce et des transports¹⁴ organisé par la CEE (26-28 mai 2021), des représentants des Gouvernements et des acteurs économiques du Bélarus, de la Lituanie, de l’Ukraine et d’autres pays ont exprimé leur intention de développer l’échange de données et de documents sur le transport multimodal le long des corridors numériques et de lancer un projet pilote de mise en application. Les séminaires d’Odessa de la CEE ont favorisé la collaboration avec la FIATA sur la mise au point d’un équivalent électronique du formulaire de connaissance multimodal de celle-ci, aligné sur les normes du CEFACT-ONU, qui sera suivi par d’autres documents de la FIATA ;
 - Au cours de la séance de réflexion en ligne sur l’harmonisation des données et la modélisation à l’aide des normes et des modèles de données de référence du CEFACT-ONU, organisée par la CEE et la Commission économique eurasiennne le 17 juin 2021¹⁵, des experts de la CEE, de la Commission économique eurasiennne et du CEFACT-ONU sont convenus d’harmoniser les normes pour l’échange de données sur le transport multimodal, notamment en ce qui concerne l’échange d’informations sur le fret ferroviaire et l’alignement entre les normes du CEFACT-ONU et les systèmes réglementaires de collecte de données ;
 - Au quatrième séminaire régional pour les Balkans occidentaux sur le partage des données et la mise en service du guichet unique (26-28 janvier 2022), des experts de la CEE, du CEFACT-ONU et des pays des Balkans occidentaux ont examiné les moyens d’appliquer les normes sémantiques et les modèles de données de référence du CEFACT-ONU dans l’échange de données sur le transport multimodal.

10. Les travaux sur le projet relatif à la pandémie de COVID-19 financé par le Compte pour le développement ont renforcé la collaboration avec la Commission européenne, la Commission économique eurasiennne, les organisations ferroviaires et aériennes et d’autres organisations sectorielles afin de faire progresser la dématérialisation des échanges de données et de documents sur le transport multimodal en référence aux normes du CEFACT-ONU. La collaboration avec la Commission européenne, l’OACI et l’OSJD au cours de nombreuses manifestations témoigne de leur soutien à cette initiative.

11. En raison des restrictions causées par la pandémie de COVID-19, les séminaires de renforcement des capacités et les manifestations de coopération sous-régionale ont eu lieu en ligne, et de nombreuses autres activités se dérouleront selon les mêmes modalités. Des séances d’information ont eu lieu avec les partenaires du projet financé par le Compte pour le développement sur la connectivité dans le contexte de la COVID-19 ainsi qu’avec la Commission européenne et d’autres organisations.

IV. Liaison avec les coordonnateurs résidents et soutien à la coopération sous-régionale

12. Sur la base de la responsabilité spéciale qui lui incombe d’agir en tant que liaison avec les coordonnateurs résidents des Nations Unies dans trois pays en transition économique de la région de la CEE qui ont été spécialement désignés (Kazakhstan, Macédoine du Nord et Turkménistan), le Conseiller régional a encouragé ces pays à entreprendre des collaborations ciblées sur les questions liées à la facilitation du commerce. Parmi les exemples d’activités de coopération, on peut citer les suivantes :

¹⁴ Voir <https://unece.org/trade/events/tenth-international-seminar-trade-and-transport-facilitation-multimodal-transport-data>.

¹⁵ Voir <https://unece.org/trade/events/data-harmonization-and-modelling-using-uncefact-standards-and-reference-data-models>.

- La coordonnatrice résidente des Nations Unies au Kazakhstan a animé, en personne, la séance sur le commerce et la facilitation des échanges du Forum économique du SPECA intitulé « Sustainable transport and trade for a green and inclusive economy after the pandemic » (« Transport et commerce durables pour une économie verte et inclusive après la pandémie »)¹⁶, qui s'est déroulé à Tachkent les 17 et 18 novembre 2021. Elle a guidé les discussions et la formulation de recommandations en matière de facilitation des échanges pour la région ;
- Le coordonnateur résident des Nations Unies au Turkménistan a fourni un appui pour le webinaire de la CEE sur la façon d'organiser le processus d'adhésion du Turkménistan à l'OMC, auquel il a également participé. Tenu le 23 mars 2022, ce webinaire a conduit au lancement d'un projet de la CEE pour une évaluation de l'état de préparation du pays à la mise en application de l'AFE ;
- Le Conseiller régional a rencontré le coordonnateur résident des Nations Unies en Macédoine du Nord et a convenu de coordonner la contribution de la CEE à la mise en application du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable dans ce pays. Cette relation est également utilisée pour faire progresser la mise en application des outils du CEFACT-ONU en Macédoine du Nord et dans les Balkans occidentaux, notamment par l'intermédiaire des séminaires annuels de la CEE sur le guichet unique et le partage des données (le dernier a été organisé conjointement par la CEE et l'administration des douanes de Macédoine du Nord les 26 et 27 janvier 2022).

13. Le Conseiller régional continue de soutenir le groupe de travail du SPECA sur le commerce, qui fournit une base institutionnelle pour l'exécution de la stratégie régionale de facilitation du commerce du SPECA dans les domaines suivants :

- La coopération dans l'élaboration des politiques relatives aux processus de l'OMC ;
- Le déploiement de la stratégie de facilitation des échanges et l'application de la feuille de route pour son exécution ;
- L'application des principes du commerce durable du SPECA (un des documents de travail élaborés dans le cadre du groupe de travail souligne explicitement le lien entre la facilitation des échanges et le commerce durable dans la sous-région¹⁷) ;
- Les obstacles non tarifaires au commerce (la CEE prépare une étude sur les obstacles procéduraux et réglementaires au commerce en Ouzbékistan) ;
- L'application en Asie centrale des normes pour la dématérialisation des échanges de données et de documents sur le transport multimodal¹⁸.

¹⁶ Voir <https://unece.org/speca/events/2021-speca-economic-forum>.

¹⁷ Voir <https://unece.org/speca/documents/2021/11/working-documents/trade-water-food-circular-economy-analytical-background>.

¹⁸ Voir <https://unttc.org/stream/electronic-trade-and-transport-documents-and-data>.